

**Siège social**

10 rue de l'île mystérieuse  
BOVES - CS 30725  
80332 LONGUEAU CEDEX  
Tél : 03 22 33 86 86

S.A. au cap. de 1307 072 €  
RCS B 927 220 475  
SIRET 927 220 475 00069  
APE 4299 Z

**Direction Générale**

21 bis rue Jeanne Maillotte  
CS 11296  
59014 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 57 93 07

contact@saferhdf.fr  
www.saferhautsdefrance.fr

**VOTRE CONTACT**

**Priscilla MERLOT**

Chargée de communication  
06 38 21 09 28  
03 75 00 07 21  
p.merlot@saferhdf.fr  
Présente les lundis, mardis et vendredis

## COMMUNIQUE PRESSE

### **Safer Hauts de France** **Communiquer davantage auprès des candidats non retenus**

*Opérateur foncier sur l'ensemble de la région, la Safer Hauts de France acquiert des biens qu'elle revend ou loue ensuite à des candidats dont le projet répond le mieux aux politiques d'aménagement locales. Dans le cadre de son nouveau Programme Pluriannuel d'Activités (PPAS), la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer) a choisi de communiquer davantage auprès des candidats non retenus. Exemple avec un dossier dans la Somme, tout récemment clôturé.*

#### **La Safer, partout aux côtés de tous**

Durant l'été 2021, la Safer Hauts de France a rencontré M. PONCE, agriculteur sur le point de céder partiellement son exploitation. La partie à céder comptait près de 65 hectares, répartis en 2 parcelles de 50 et 15 hectares de terre environ. Des parcelles très spécifiques puisqu'elles sont situées en pente. « *Dès la première rencontre, un conseiller foncier m'a expliqué comment allait se dérouler ma cession et quelles allaient être les différentes étapes* » raconte M. PONCE.

Société anonyme sans but lucratif, la Safer a des missions d'intérêt général et est sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Le rôle des conseillers fonciers, répartis par secteur, est notamment d'évaluer chaque bien du marché et d'étudier les solutions possibles pour leur reprise. M. PONCE avait ainsi la garantie d'être accompagné tout au long de ses démarches. « *J'ai été rassuré de voir que la Safer se chargeait de tout, y compris de rechercher des candidats et de sélectionner le bon* » ajoute l'agriculteur.

#### **Les Comités techniques, instances phares de la Safer**

Il faut rappeler toutefois que la Safer ne décide pas seule, aussi une fois l'appel à candidatures lancé, un délai a été annoncé pour laisser aux personnes intéressées la possibilité de candidater. Chaque dossier doit être motivé, et les conseillers fonciers rencontrent les candidats un à un.

Une fois la totalité des dossiers reçus, soit 38 candidats confirmés dans le cas de cette vente, chaque dossier est examiné en Comité technique. Chaque Comité technique rassemble l'ensemble des acteurs à l'échelle d'un département, soit une quinzaine de représentants : organisations professionnelles agricoles, collectivités, État, organismes de protection de l'environnement ou encore organismes bancaires. « *Le cédant est complètement déchargé de l'arbitrage entre des candidatures concurrentes*, souligne Juliette SAILLARD, chef de service opérationnel pour le département de la Somme. *En fonction d'un cahier des charges qui prend en compte le prix, la vocation agricole du bien,*

*l'environnement ou encore le développement local, les membres du Comité technique débattent et proposent un avis. Cet avis étant le fruit d'un très large consensus entre toutes les personnes présentes, il est ensuite suivi dans la quasi-totalité des cas.*

Finalisée fin décembre 2022, la cession de cette exploitation a finalement permis de soutenir 3 projets agricoles qui s'inscrivent également dans le SDREA Hauts de France : l'installation d'un jeune agriculteur et la consolidation de deux exploitations de taille modeste en polyculture et polyculture élevage. Deux des trois candidats ont par ailleurs leur habitation ou leur siège d'exploitation dans la commune. « *Je suis très content de l'attribution finale des lots, une attribution qui va dans le sens de mon souhait initial* » confie M. PONCE.

### **Davantage de communication avec les candidats non retenus**

En août 2022, soit un mois après l'avis rendu par le Comité, les candidats non retenus ont été informés par courrier. Le code rural précise en effet que la Safer doit informer les candidats non retenus, dans le mois suivant la signature de l'acte authentique, de sa décision d'attribution ; mais désormais, dans le cadre de son PPAS, la Safer a fait le choix d'adapter ses procédures internes de manière à communiquer avec les candidats non retenus plus régulièrement. Validé par le préfet de Région, le PPAS détermine les objectifs techniques annuels qualitatifs et quantitatifs à atteindre sur le terrain. « *Si l'on s'en tient au code rural, l'information aux candidats non retenus intervient en général plusieurs mois après la création de leur dossier de candidature puisqu'elle est transmise à l'issue de la signature chez le notaire, explique Mme SAILLARD, or l'absence d'informations officielles en attendant ce document peut faire douter les candidats non retenus sur la bonne conduite des opérations foncières.* »

Les candidats retenus doivent quant à eux respecter un cahier des charges dont la durée est fixée à 20 ans. Ce cahier des charges permet notamment de garantir l'obligation de conserver une destination agricole au bien acquis, et la Safer Hauts de France procède à des contrôles réguliers et aléatoires.

« *Nous ne pouvons malheureusement pas satisfaire toutes les demandes, la Région Hauts-de-France est telle que nous avons bien plus de candidats que de parcelles à vendre. C'est pour cette raison que nos Comités techniques et nos Commissions locales sont des instances très réglementées, aucune information relatée durant les réunions ne doit être répétée et un accord de confidentialité est signé à cette fin* » explique Sylvain VERSLUYS, président de la Safer Hauts de France, avant de conclure : « *Je suis très fier des attributions qui ont pu être décidées dans ce dossier compliqué, car elles correspondent parfaitement aux objectifs de notre nouvelle stratégie 2022 - 2028* ».

Priscilla MERLOT

Retrouvez le PPAS et les actualités de la Safer Hauts de France  
sur [www.saferhautsdefrance.fr](http://www.saferhautsdefrance.fr)

